



Valorisation de fertilisants organiques en substitution d'engrais minéraux

**Demande de dérogation temporaire aux règles de résorption -
Campagne 2021/2022**

Je soussigné _____ N° de téléphone _____

Exploitant l'élevage de (Nom de la société) _____

Adresse _____

Code postal et commune : _____

Sous le N° PACAGE _____ SIRET : _____

Dénommé « le producteur »

Constatant, en tant que producteur, les difficultés pour l'approvisionnement en N minéral ainsi que l'évolution des coûts de l'énergie et la demande d'utilisateurs locaux déficitaires en éléments fertilisants d'origine animale,

Je sollicite la possibilité de déroger temporairement aux obligations de résorption par traitement (station de traitement uniquement) de mes effluents d'élevage qui me sont faites et d'adapter le mode de valorisation des effluents de mon élevage dans le cadre d'une substitution de l'N minéral, convenue d'un commun accord avec l'utilisateur par convention d'épandage.

Cette demande porte sur une quantité dekg N d'origine animale qui seront temporairement détournés de la résorption par traitement en vue d'être valorisés sur les terres de l'exploitation de :

Nom prénom ; _____ Nom de la société : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

N° PACAGE _____ SIRET : _____

Dénommé « l'utilisateur ».

Cette demande vise à substituerkg N minéral prévus initialement au PPF de l'utilisateur en vue de fertiliser les cultures de dans le respect de l'équilibre de fertilisation, du plafond maximum de 170 kg N org/ha (lesquels seront attestés dans le cahier de fertilisation) et du calendrier d'épandage.

La déclaration de flux d'azote réalisée par mes soins ainsi que celle de l'utilisateur permettront de synthétiser et tracer les quantités ainsi échangées entre les deux parties.

Fait à, en 2 exemplaires

Le

Pour le producteur,
M/Mme

Pour l'utilisateur,
M/Mme

NB : Un exemplaire de cette demande de dérogation temporaire est transmis à la **DDTM des Côtes d'Armor, service environnement, 1 rue du parc, CS 52256, 22022 Saint-Brieuc Cedex.**

Un exemplaire de cette demande de dérogation temporaire est conservé sur chacune des exploitations ainsi que les bordereaux d'échange s'y référant.